

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEXANTON



LA CEREMONIE DE FIN DE TRAVAUX DE L'EGLISE 1^{ère} TRANCHE

SOMMAIRE

- PAGE DE GARDE
- MOT DU MAIRE
- COMMEMORATIONS
- ENSEMBLE ET SOLIDAIRE
- FETES DES VOISINS
- HALLOWEEN
- TARIFS SALLES COMMUNALES
- FAMILLES RURALES
- INFOS SECTEURS SCOLAIRES CCBVL
- MSAP
- BROCS ÉCOLES
- UN PEU D'HISTOIRE
- LE SAVIEZ-VOUS ?
- PAYS DES CHATEAUX
- MARPA
- ATELIERS MEMOIRE A VILLEXANTON
- GUIDE DE BONNE PRATIQUE POUR LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE VILLEXANTON:

- LUNDI DE 16 à 18H
- MERCREDI DE 10 à 12H
- SAMEDI DE 11 à 12H



À COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2019 NOUVEAUX HORAIRES DÉCHETTERIES

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Saint-Léonard		14h - 17h30			9h - 12h				9h - 12h			14h - 18h
Josnes				14h - 17h30			9h - 12h				9h - 12h	
Suèvres	9h - 12h										9h - 12h	
Mer		14h - 17h30			14h - 17h30		14h - 17h30		14h - 17h30	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 18h
St-Laurent		14h - 17h30		14h - 17h30	14h - 17h30				14h - 17h30	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 18h
Dhuizon		14h - 17h30			14h - 17h30				14h - 17h30	14h - 17h30	9h - 12h	
Neung				14h - 17h30				14h - 17h30				14h - 18h

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Saint-Léonard		14h - 17h			9h - 12h				9h - 12h			14h - 17h
Josnes				14h - 17h			9h - 12h				9h - 12h	
Suèvres	9h - 12h										9h - 12h	
Mer		14h - 17h			14h - 17h				14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
St-Laurent		14h - 17h			14h - 17h				14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
Dhuizon		14h - 17h			14h - 17h				14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	
Neung				14h - 17h				14h - 17h				14h - 17h

Fermeture les jours fériés

 Facebook
Sleom Mer

 Site internet
sleom-mer.fr

 Contact
02 54 81 41 38



SIEOM
DU GROUPEMENT DE MER

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

L'année 2019 nous a encore réservé beaucoup de surprises, un printemps très doux, un été très chaud voire caniculaire, un automne plus que pluvieux qui a donné beaucoup de difficultés à nos agriculteurs à faire les semailles en de bonnes conditions.

A l'occasion de la Saint Denis, une cérémonie de fin de première phase de travaux de l'église a eu lieu, en voisin Marc Fesneau ministre nous a honoré de sa présence ainsi que le préfet, deux sénateurs, un député, deux conseillers départementaux, les représentantes de la Fondation du Patrimoine et de la Sauvegarde de l'art Français ainsi que de nombreux représentants des communes voisines

La commune de Villexanton mutualise avec La Chapelle Saint Martin l'achat de matériels : un petit camion benne, une remorque basculante ainsi qu'une tondeuse.

La commune de Maves a dissous la convention que nous avons ensemble pour le plateau de tennis, n'ayant plus de joueur de cette activité ; mais en lieu et place il a été installé un « City Parc » avec une multitude de jeux, toujours ouvert aux habitants de Villexanton jeunes et moins jeunes. En espérant de voir dans un proche avenir le regroupement de nos quatre communes ensemble....

L'éclairage public de la commune a été rénové avec des lampadaires nouvelle génération « LED » et des horloges astronomiques radio-pilotées permettant de réaliser des économies d'énergie.

De même, le caquetoire est de nouveau éclairé chaque soir par quatre projecteurs « LED » mettant en valeur la charpente multi-séculaire.

Bienvenue à deux nouvelles entreprises dans notre commune: « les Escargots des Châteaux » et « l'Atelier du toit »

Je vous invite à venir à la cérémonie des vœux du conseil municipal de Villexanton le Lundi 27 Janvier 2020 à 18h30 salle Pierre Barrault.

Je pense aux personnes qui sont en maison de retraite, à ceux qui sont dans la solitude, rendez leur une petite visite. Aux personnes qui sont sous traitement médical de longue durée je leur souhaite un prompt rétablissement.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et une très bonne année 2020.

Guy Terrier

COMMEMORATION DU 14 JUILLET A MULSANS



COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918 A MULSANS





Bonjour à tous,
notre petit groupe est toujours dynamique et progresse lentement
mais sûrement, nous partageons notre bonne humeur, nos rires
et notre convivialité avec la Chapelle St-Martin lors de deux
rencontres jeux inter UNRPA depuis cette année.
Un projet de soirée cabaret avec les UNRPA de la Chapelle, Maves
et Villexanton se prépare pour 2020.
Les sorties sont toujours d'actualité, Canal de Briare, Pique-nique
À Crouy/cosson.
N'hésitez pas à nous rejoindre,
pour tout renseignement : Mr SICOT Luc
0254200944

Merci à tous

Ensemble et Solidaires
U.N.R.P.A. 41
Section de Villexanton



« Canal de Briare »
06/06/2019



Etang « les Chopines »
12/08/2019



*La Fêtes des Voisins
Villex 2019*



« Rue Pelée »

*Depuis 10 ans,
La convivialité marque
ce moment.*

*Une première, avec des
bons moments et
souvenirs.
Vivement 2020*



« Grande Rue »



HALLOWEEN



Photo d'Halloween prise lors de la rencontre à la petite maison avec les anciens qui nous ont très bien accueillis.

Merci à eux

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE PIERRE BARRAULT au 01/01/2020

Vin d'honneur pour les habitants de Villexanton	Gratuit
Les associations communales	Gratuit
Groupement et réunions diverses	25€ en été 57€ en hiver
Banquet, soirée dansantes pour les habitants	120€ en été 155€ en hiver
Banquet, soirée dansantes pour personnes hors commune	220€ en été 285€ en hiver

TARIFS PETITE SALLE au 01/01/2020

Réunion familiale habitant de la commune :	40€ en été 60€ en hiver
Réunion familiale pour les personnes hors commune :	80€ en été 120€ en hiver
Supplément de 60€ si la salle n'est pas rendue propre	

Chèque de caution 500€

Remise de plomb sur extincteurs et déplacement du professionnel : 50€

Le chauffage sera automatiquement compté du 15 Octobre au 31 Mai

LOCATION DU BARNUM (il ne pourra pas être loué seul et hors de la location de l'une des salles) : 50€

Les locations à des personnes mineures ne sont pas consenties.

Rétrospective 2019 des activités Familles Rurales en place sur votre commune

Familles Rurales, des activités et des services pour tous les âges de la vie, mise en place par un conseil d'administration de 9 personnes.



Juillet 2019 à Villexanton



Vacances d'Automne, retour en train



Découverte du Hockey

- Un accueil avant et après l'école avec un service d'accompagnement aux leçons dispensé par des bénévoles (merci à Martine Sevestre et Stanislas Dézécot). La fréquentation affiche une moyenne de 28 enfants.
- Un accueil de loisirs (3 ans – 11 ans) mis en place les mercredis (semaine scolaire) et les petites vacances
- L'été, l'accueil de loisirs se déplace à Villexanton pour plus d'espaces engazonnés et clos, 81 enfants ont été accueillis.
- Directeurs et animateurs diplômés ou en cours de formation ont en charge ces services.
- Gym Pilates pour adultes chaque jeudi selon le calendrier scolaire, à la salle des fêtes de 17h 45 à 18h 45. Cyril Huon, diplômé, anime les séances. On peut toujours s'inscrire (02.54.87.33.68)
- Danse en ligne (=danse individuelle) chaque lundi de 18h 15 à 19h 15 dans la salle des fêtes, semaines scolaires. On peut toujours s'inscrire en cours d'année (06.70.74.02.05)

Nouveauté

- Une animation ponctuelle autour d'un projet de Développement Durable a eu lieu samedi 23 novembre 2019 à Villexanton.



relooker des objets pour leur donner une seconde vie



atelier culinaire avec courges, carottes multicolores, poireaux partagés au cours du repas



réutiliser des tissus pour fabriquer des lingettes démaquillantes, sac à pain, sac de courses...

Il va se poursuivre par des collectes particulières qui ne sont pas mises en place à proximité : lunettes, radios diverses, médicaments, bouchons. Des démarches vont se concrétiser pour aller au-devant des personnes qui ont des difficultés à se rendre à la structure Familles Rurales située au 10 rue du clos (au fond du lotissement après le cimetière)

Nos remerciements :

- Aux élus de la Com'Com qui ont fait le choix du soutien financier important pour les familles ayant des enfants d'âge scolaire.
- Aux élus de La Chapelle St Martin qui accordent l'utilisation de locaux pour certaines activités ponctuelles ou régulières
- Aux bénévoles qui permettent la mise en place et l'encadrement sérieux de nos services
- Aux salariées qui ont eu un trimestre difficile à organiser en raison d'une arrivée importante d'enfants en bas âge. Les besoins et encadrement sont différents pour la mise en place des services. Ainsi du personnel nouveau a été recruté pour les mercredis.

Bonne année 2020 : ensemble restons attachés au VIVRE MIEUX en milieu rural

Information secteurs scolaires CCBVL

Depuis le 1^{er} juillet 2018 la compétence scolaire est exercée par la Communauté de Communes Beauce Val de Loire sur l'ensemble de son territoire.

Après une première phase de diagnostic, étape indispensable pour comprendre et analyser les différents fonctionnements, nous avons imaginé collectivement une organisation nous permettant d'opérer ce changement dans la continuité du travail entrepris depuis de longues années par les communes et les SIVOS.

Cette première étape franchie, plusieurs chantiers ont ou vont être mis en œuvre afin d'améliorer la qualité de nos infrastructures, mais également de proposer des projets structurants pour les écoles de notre territoire.

UNE NOUVELLE ECOLE COMMUNAUTAIRE A JOSNES

La construction de la nouvelle école de JOSNES répond à de nombreux objectifs.

Le premier est incontestablement le regroupement des deux écoles existantes sur un seul site. Cela permet d'améliorer la sécurité des abords, de mutualiser les moyens en matière de politique éducative et de compléter, sur ce secteur, l'attractivité du territoire.

Cette opération vise à adapter les équipements au fonctionnement des écoles d'aujourd'hui. Elle permettra de mutualiser au maximum les espaces et les usages permettant des économies d'échelle (écoles, centre de loisirs, restauration, garderie).

LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE COMPRENDRA :

- 2 salles de classe maternelles (avec locaux complémentaires : un dortoir, un bloc sanitaire, une tisanerie, un local rangement, des vestiaires).

- 2 salles de classe élémentaires (avec locaux complémentaires : un bloc sanitaire, un local rangement, des vestiaires).

Les deux écoles du groupe scolaire partageront les locaux d'un pôle administration (un bureau de direction, une salle enseignants, des vestiaires-sanitaires adultes)

Dans le prolongement des locaux scolaires se trouveront les locaux communs au centre de loisirs et à la garderie péri-scolaire (deux salles d'activités).

Une petite salle permettant de pratiquer des activités physiques et culturelles (salle de motricité polyvalente)

complètera cet ensemble. Elle sera utilisée par les élèves de l'école maternelle, de l'école élémentaire mais aussi par les enfants du centre de loisirs et par ceux de la garderie péri-scolaire.

un restaurant scolaire, avec office de réchauffage, d'une capacité d'accueil d'environ 70 maternelles et environ 70 élémentaires.

LE PHASAGE DES TRAVAUX

PHASE 1: TRAVAUX DES ACCÈS ET DE LA PLATEFORME DE CONSTRUCTION

-> Réalisé au 1er trimestre 2018

PHASE 2: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

-> Mai 2019 - Juillet 2020

PHASE 3: TRAVAUX DE FINITION DES VOIRIES ET DES ESPACES EXTÉRIEURS

-> 1er semestre 2020 (hors plantations)

-> Automne 2020 avec les plantations

MISE EN EXPLOITATION DU GROUPE SCOLAIRE: SEPTEMBRE 2020



LE CROSS DES ECOLES

Le cross des écoles organisé le mardi 15 octobre 2019 a réuni un millier d'élèves de 45 classes issues de 12 écoles* situées sur le territoire de la Communauté de Commune Beauce Val de Loire (CCBVL).

L'organisation était assurée par le service scolaire et jeunesse de la CCBVL conjointement avec le service des sports de la commune de Mer.

Ce premier cross intercommunal fut placé sous le signe de la solidarité.

En effet, chaque élève a fait don d'un livre au Secours Populaire représenté par Mme Rose Aupy.

En guise de récompense, les élèves ont reçu un gobelet réutilisable ainsi qu'un goûter de la part des élus communautaires.



*Avaray, Josnes, la Chapelle Saint Martin, Lorges, Marchenoir, Maves, Mer, Muides, Oucques, Saint Leonard en Beauce, Talcy, Vievy-le-Rayé.

CA VIENT DE CHEZ NOUS

L'approvisionnement des cantines en circuit courts

Une fois par mois, en fonction de la saisonnalité, un produit va être cuisiné dans les cantines de la CCBVL. Ces produits proviendront des producteurs locaux. Les adresses de ces producteurs, accompagnées de la recette du mois élaborée par l'un de nos cuisiniers et d'une astuce anti gaspillage, figureront sur un flyers remis aux enfants.

PROJET VISITE DU CHATEAU DE TALCY POUR LES ECOLES

L'objectif est de permettre à tous les enfants de la Communauté de Communes de visiter cet édifice au moins une fois pendant sa scolarité primaire.

Un partenariat est en cours d'élaboration avec les administrateurs du château de TALCY, afin de pérenniser ce projet dans le temps.

Pour cette année scolaire 2019/2020, 22 classes issues des écoles de la Communauté de communes vont ainsi pouvoir visiter ce château entre le 02 et le 12 juin 2020.

La Maison de services au public passe dans votre commune une fois par mois

De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Selon le planning de passage



La Maison de services au public itinérante Beauce Val de Loire est en fonctionnement depuis juin 2018 sur le territoire de la Communauté de communes. En un peu plus d'un an de service, la MSAP comptabilise près de 2326 rendez-vous pour 3225 démarches réalisées.

Les démarches réalisées à la MSAP :

- Création et consultation de vos espaces personnels (CPAM, MSA, CARSAT, DGFIP...).
- Accompagnement à l'utilisation des services en ligne.
- Aide à la constitution de dossiers divers.
- Si nécessaire, mise en relation avec les opérateurs partenaires.
- Accompagnement à l'utilisation du numérique (formation de 1^{er} niveau)

Possibilité d'effectuer les pré-demandes en ligne pour :

- Les Passeports
- Les cartes d'identité
- Les permis de conduire
- Les cartes grises

Nos partenaires : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), la CARSAT pour les régimes de retraite, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le Pôle Emploi et la Mission locale.

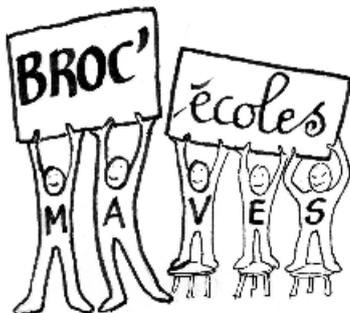
CONTACT

Caroline SODOYER – Julie SANTERRE

06.77.16.46.94

msap@beaucevalde Loire.fr

N'hésitez pas à demander plus d'informations auprès de votre mairie.



Broc'École toujours présente !

L'association Broc'École organise une brocante par an à Maves au profit des coopératives scolaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

L'argent récolté (provenant des emplacements loués par les exposants et des recettes de la buvette) est entièrement reversé aux trois écoles afin que celles-ci puissent mener à bien leurs projets. Ainsi ce sont 200€/classe qui ont été donnés lors de l'édition de mai 2019.

TOUS LES ENFANTS de Maves, La Chapelle, Mulsans et Villexanton bénéficient donc des retombées de cette journée au cours de laquelle œuvre une poignée de fidèles (parents, anciens parents, enseignants, amis de l'école...).

Les nouveaux venus sont accueillis avec joie et trouvent rapidement leur place car il y a toujours à faire. Ils sont attendus nombreux pour la prochaine édition.

Veuillez noter dans vos agendas que :

La 28^{ème} brocante aura lieu le dimanche 3 mai 2020 à Maves

Le stand de la buvette de l'association est louable pour vos réunions de famille.

Sa structure est modulable en 3 m, 6 m ou 9 m.

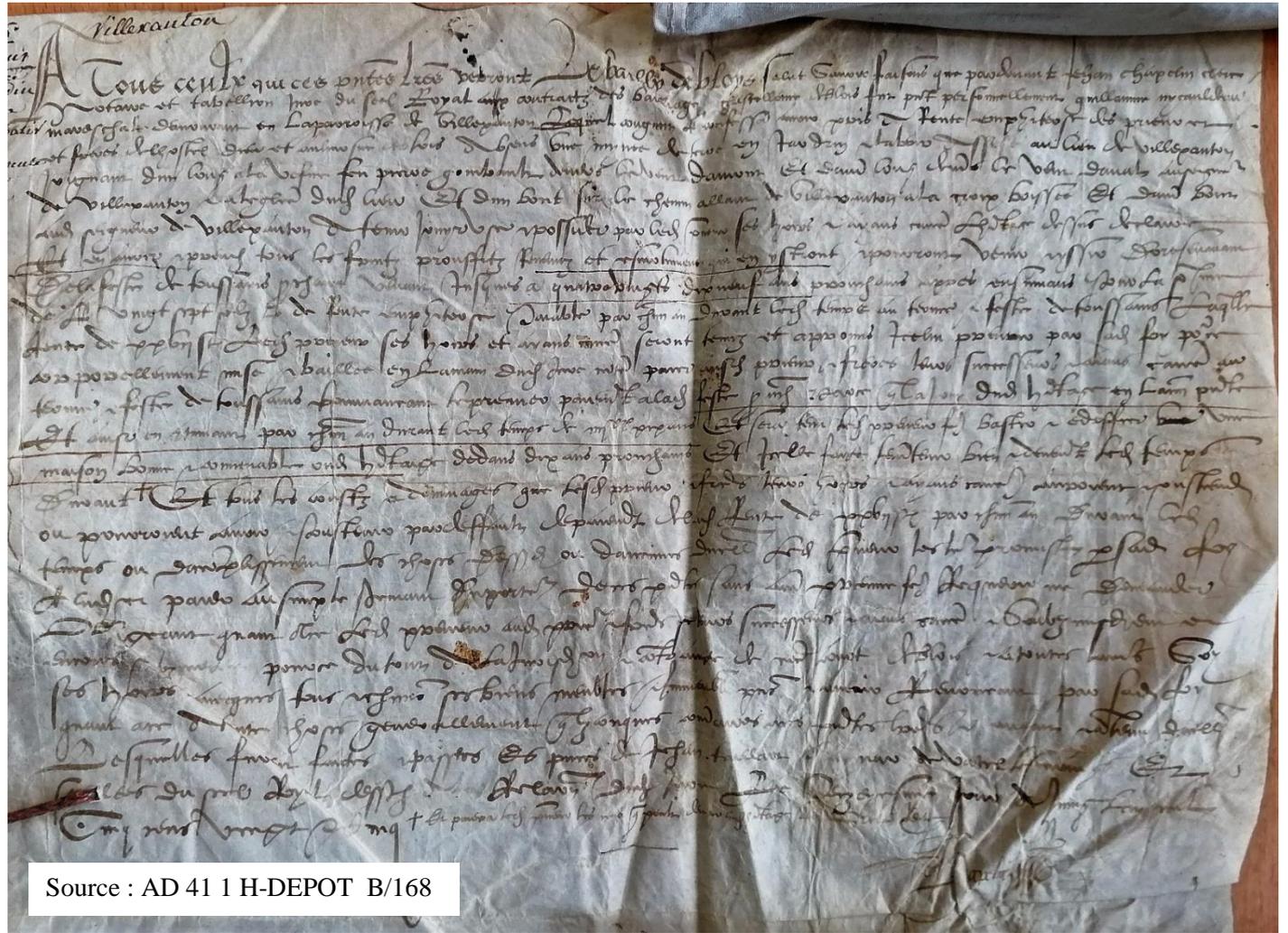
N'hésitez pas à le réserver au prix de 20€ pour le week-end.

 06-28-05-63-02

Vous pouvez aussi nous suivre sur notre page Facebook ( Broc' écoles De Maves) ou nous écrire à l'adresse : brocantesmaves@hotmail.fr

Belles fêtes de fin d'année à tous !
Broc'École

UN PEU D'HISTOIRE



Source : AD 41 1 H-DEPOT B/168

A tous ceulx qui ces p[rese]ntes l[ett]res verront Le bailly de Bloys salut Savoir faisons que pardevant Jehan Chapelin clerc Notaire et tabellion Jure du scel Royal aux contractz des baillaige et chastellenie de Blois fut p[rese]nt personnellement Guillaume Nycardeau mareschal demourant en Laparroisse de Villexanton Lequel cougnut et confessa avoir pris a Rente emphiteose des prier et et freres de l'hostel Dieu et aulmosne de Blois absens une minee de terre en jardin et labour assise au lieu de Villexanton joignant dun long a La vefve feu Pierre Gombault devers le vent damont Et dau[tr]e long devers le vent daval au seign^r de Villexanton et a legli[s]e dud[ic]t lieu Et dun bout sur le chemin allant de Villexanton a La Croix boissee Et dau[tr]e bout aud[ic]t seigneur de Villexanton a tenir jouyr user et posseder par led[ic]t [pre]neur ses hoirs et ayans cau[s]e Lhe[ri]tage dessus declare Et en avoir et prend[re] tous les fruitz prouffitz Revenuz et esmolungens qui en ystront et pourront venir et yssiroi Dorenavant De la feste de Toussains p[ro]chaine venant Jusques a quatre vingts dix neuf ans prochains apres ensuivans Pour la s[om]me de L vingt sept solz de Rente emphiteose Paiable par ch[ac]un an durant led[ic]t temps au terme et feste de Toussains Laq[ue]lle Rente de xxvii S Led[ic]t preneur ses hoirs et ayans cau[s]e seront tenuz et apromis Icelui preneur par sad[ic]te foy pr[ie]re corporellement mise et bailliee en Lamain dud[ic]t Jure no[tair]e paier ausd[ic]ts prier et freres leurs successeurs et aians cau[s]e au terme et feste de Toussains Commancant Le premier paiem[en]t alad[ic]te feste p[ro]chaine parce q[ui] a jouy dud[ic]t he[ri]tage en Lann[ee] p[rese]nte Et ainsi en [con]tinuant par ch[ac]un an durant led[ic]t temps de iiiix^{xx} ans Et sera tenu led[ic]t preneur f[air]e bastir et edifier une maison bonne et convenable oud[ic]t he[ri]tage dedans dix ans prochains Et icelle faicte len[tre]tenir bien et denem[en]t led[ic]t temps durant Et tous les coustz et dommages que lesd[ic]ts prier et fre[re]s leurs hoys et ayans cau[s]e auroient et soustiend[roient] ou pourroient avoir a soustenir pardeffault de paiem[en]t delad[ic]te rente de xxvii solz par ch[ac]un an durant led[ic]t temps ou dacco[m]plissement des choses dess[us]d[ic]tes ou daucunes dicell[es] led[ic]t [pre]neur les le[ur] promet par Sad[ic]te foy A lad[ven]ir paier au simple.... du porteur de ces p[rese]ntes Sans au[tr]e preuve f[air]e Requerir ne demander Obligeant quant Ace Led[ic]t preneur ausd[ic]ts prie^r et f[re]res et leurs successeurs et aians cau[s]e Soubzmidrent et encores soubzmeentent pource du tout A la Jurisd[ic]tion et co[n]trainte de no[tr]e court de Blois et atoutes au[tr]es Soy ses hoys avecques tous et ch[ac]uns ses biens meubles et Immeubl[es] p[rese]ns et avenir Renoncant par Sad[ic]te foy quant ace Atoute chose generalmente q[ue]lconques con[tr]aires aces p[rese]ntes l[ett]res et a fait [con]tenu en icell[es] Lesquelles furent faictes et passees Es p[rese]nces de Jehan Taillart et Lienar de Vatel tesmoings Et Sellees du seel Royal dessud[ic]t A la Rela[ti]on dud[ic]t Jure Le Seizeyesme Jour de Juing Lan mil Cinq cens vingt et cinq + et paiera led[ic]t preneur les cens q[ue] peult devoir led[ic]t her[i]tage Rente

Cela s'est passé à Villexanton, il y a très longtemps !

En 2019, de nombreuses affiches célébrèrent le 500^e anniversaire de la mort de Léonard de Vinci ainsi que la pose de la première pierre du château de Chambord, symbole le plus important dans le département de cette période faste que fut la Renaissance.

Cependant, on peut se demander si cette période fut si faste que cela pour tout le monde et si l'esprit nouveau qui la caractérise fut partagé par tous.

Ainsi, dans l'acte retranscrit ci-dessus, le 16 juin 1525, devant Jean Chapelin notaire blésois, le maréchal-ferrant de Villexanton de l'époque Guillaume Nycaudeau prend en bail à ferme et rente en emphytéose une parcelle de terre appartenant à l'Hôtel-Dieu de Blois. Si l'Hôtel-Dieu de Blois possède des terres à Villexanton, c'est parce qu'un propriétaire précédent leur en a légué, la contrepartie étant que les clercs et les pauvres de l'Hôtel-Dieu devaient prier pour le salut de l'âme de ce généreux donateur afin qu'elle aille au paradis. Cette parcelle fait une minée de surface, soit environ ½ arpent ou 25 ares et 54 m² et comprend une partie en jardin et l'autre en labour. Elle est située à proximité du bourg, à l'Est d'une terre appartenant à la veuve de Pierre Gombault, à l'Ouest d'une terre appartenant au seigneur de Villexanton et d'une autre appartenant à l'église de Villexanton, touchant le chemin allant de Villexanton à la Croix Boissée. Comme il a été dit, ce bail est à emphytéose, c'est-à-dire pour une durée très longue, cette durée étant précisée plus loin dans le texte, soit 99 ans. Durant chaque année, à la Toussaint, Guillaume Nycaudeau et ses héritiers devront payer 27 sous de rente à l'Hôtel-Dieu de Blois (à cette époque, la monnaie était les livres, sous (ou sols) et deniers. Une livre valait 20 sous et 1 sou valait 12 deniers.). De plus, Guillaume Nycaudeau devra dans les 10 ans construire dans cette parcelle une maison.

Comme on le voit, il n'y a rien de plus que des considérations matérielles dans ce document : la possession de la terre et sa mise en valeur. Durant la Renaissance, 90% au moins de la société vit de l'exploitation et du revenu de la terre, avec les contraintes que cela peut avoir. On n'est pas dans une économie de survie comme cela a pu être le cas auparavant mais on n'est pas à l'abri d'un retour de famine ou de disette. Ce qu'il faut reconnaître, c'est que l'implantation de la Cour dans la vallée de la Loire a permis d'équiper et structurer notre région : installation d'un notariat à Talcy en 1520 grâce à Bernard Salviati, création de 2 foires par an à Lorges en 1527 (Archives nationales cote JJ 243 n° 340) et 4 foires annuelles à Oucques en 1567 (AN JJ 265 n° 38), autorisation royale pour la construction d'un moulin à La Madeleine-Villefrouin en 1545 (AN KK 898 f° 16v°), 3 autres à Villevry, Villefrisson (AN KK 898 f° 38v°) et Maves (AN KK 898 f° 41r°) en 1551 et un à Ménars en 1553 (AN KK 898 f° 58v°).

L'esprit nouveau déjà évoqué, visible chez Ronsard, n'est pas transposable à l'ensemble de la société paysanne de l'époque. Certes à Talcy cet esprit est visible dans la construction des ailes Renaissance et dans l'évocation de Cassandre Salviati pour qui Ronsard composa Mignonne sur la margelle du puits du château, selon la légende... Mais, cet esprit ne touche qu'une partie de la société dominante, les villageois restant plus souvent attachés aux considérations pratiques qui leur permettent de subsister. En revanche, s'il y eut changement de mentalité, ce fut dans le domaine religieux qu'il se manifesta : les idées réformées (protestantes) de Luther trouvèrent un écho favorable parmi des membres de la Cour et de l'université d'Orléans. L'axe ligérien facilitant le commerce et la propagation des idées nouvelles par des prédicateurs, nos campagnes accueillirent parfois favorablement cette remise en cause de l'ordre spirituel établi : dès 1542, dans des villages tels que La Madeleine (Archives départementales du Loir-et-Cher cote 16 H 19/3), Villexanton, Mulsans, Villerbon et Marolles (AD 41 16 H 4/30), beaucoup de paysans refusèrent de payer la dîme au clergé et n'eurent pas peur de défendre leur cause devant la justice royale.

En conséquence, notre région rurale fut bien touchée par la Renaissance, mais pas toujours de la manière que l'on peut penser !

Benoît Bouvet, professeur d'histoire au collège de Mer

DÉPISTAGE DES CANCERS

Centre de coordination
Centre-Val de Loire

Le saviez-vous ?

1

« 40% des cancers pourraient être évités en modifiant nos comportements »

En favorisant



Alimentation
équilibrée



Activité
physique

En limitant



Tabac



Alcool

2

Trois programmes nationaux de dépistages organisés sont mis en oeuvre en France par le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) qui se charge de vous envoyer des invitations. Ces examens sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie :

TEST IMMUNOLOGIQUE



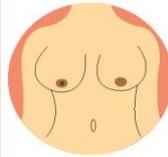

Cancer colorectal

Dépistage de **50 à 74 ans**
Tous les **2 ans**
à réaliser chez vous



Déecté tôt, un cancer colorectal
se guérit dans 9 cas sur 10

MAMMOGRAPHIE




Cancer du sein

Dépistage de **50 à 74 ans**
Tous les **2 ans**



Déecté tôt, un cancer du sein se
guérit dans 9 cas sur 10

FROTTIS




Cancer du col
de l'utérus

2 moyens d'agir

Vaccination : de 11 à 14 ans
avec un rattrapage jusqu'à 19 ans

Dépistage : 25-65 ans,
Tous les 3 ans
après 2 frottis réalisés à 1 an
d'intervalle

Participation aux dépistages organisés des cancers en 2017-2018 :

Département du Loir-et-Cher

Cancer colorectal
43%

Cancer du sein
60,8%

Canton LA BEAUCE

Cancer colorectal
35%

Cancer du sein
61%

Conduite du bilan mi-parcours du programme LEADER

Après 3 ans de programmation, l'heure est à un 1^{er} bilan pour le programme LEADER. Ce dispositif européen, porté par le Pays des Châteaux, finance des **projets innovants en milieu rural et périurbain**.

Près de 35 projets portés par des collectivités, des associations ou des entreprises ont été soutenus, avec plus de **800 000€** d'aides.

Parmi les projets financés : une carte interactive recensant les producteurs en vente directe, la mise en place d'un conservatoire de l'abeille noire de Sologne à Chambord, ou encore la création d'une ressourcerie sur Blois.

Soutien au développement des énergies renouvelables

Le Pays contribue au **développement des énergies renouvelables**, notamment à travers l'animation du *Contrat d'Objectif Territorial des Energies Renouvelables Thermiques*.

Ce dispositif, avec le concours financier de l'ADEME et de la Région Centre - Val de Loire, permet de soutenir des projets d'installation de production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique) portés par les entreprises, les associations ou les collectivités.



Formalisation d'une stratégie touristique

L'année 2019 a été marquée par la formalisation d'une **stratégie touristique** co-construite avec de nombreux acteurs de ce domaine.

Elle a pour but de mettre en cohérence l'ensemble des actions touristiques menées sur le territoire et d'offrir une vision globale à l'échelle du Pays. Sur la base des constats et besoins recensés lors de séances de travail collectives, cette stratégie permet également d'identifier de nouveaux projets à mettre en œuvre à l'avenir.

Depuis octobre 2019, l'Office de Tourisme Blois - Chambord - Val de Loire a emménagé dans de **nouveaux locaux** achetés par le Pays des Châteaux. Situés au pied du château de Blois, ils permettent d'accueillir les touristes dans un espace plus spacieux et d'offrir des nouveaux services adaptés aux demandes des touristes.



Mise en valeur de commerces vacants

A l'image de l'opération menée à Blois, le Pays des Châteaux souhaite **valoriser des commerces vacants** installés sur quelques communes de son territoire en y apposant sur la vitrine une **vitrophanie à l'image du patrimoine culturel du territoire**.

Cette expérimentation a plusieurs objectifs : mettre en avant les opportunités d'implantation de nouvelles activités commerciales, véhiculer une image plus positive du commerce fermé, faire la promotion de la destination Blois-Chambord...

Coopération

A l'échelle du bassin de vie de Blois, le Pays des Châteaux est un espace **d'échanges d'expériences** et de **diffusion de bonnes pratiques** entre ses 3 intercommunalités membres : la Communauté d'agglomération de Blois - **Agglopolys**, la Communauté de communes du **Grand Chambord** et la Communauté de communes **Beauce Val de Loire**.

Financement de nouveaux projets par le Contrat Régional de Solidarité Territoriale

En 2019, **une trentaine de projets du territoire** ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du contrat régional, comme par exemple :

- Réaménagement du parc de la passerelle à Mer,
- Rénovation thermique de plus de 220 logements locatifs sociaux,
- Mise en place d'une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement à l'échelle de la Communauté de communes du Grand Chambord,
- Aménagement de la terrasse dite du Foix du Château Royal de Blois.

Création du Conseil Local de l'Alimentation

Dans le cadre de ses réflexions sur la **relocalisation de l'alimentation**, le Pays a récemment lancé la création d'un Conseil Local de l'Alimentation. Il est constitué de plus de 150 personnes appartenant aux domaines de la production, transformation, consommation, distribution, restauration...

Ce Conseil aura notamment pour mission de coordonner l'ensemble



Plus d'informations

www.paysdeschateaux.fr

Facebook : Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

02 54 46 09 30 // contact@paysdeschateaux.fr // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS

MARPA Résidence La Guinguette

Association de promotion MARPA

2, rue de la Guinguette 41290 Oucques - tel 02 54 23 29 30 – Email : marpadeoucques@gmail.com

Témoignage d'une résidente de la MARPA

J'ai 94 ans... dont huit années à la MARPA. Fille de la ville je me suis ainsi rapprochée de ma fille. Venez visiter la MARPA afin de voir combien elle est agréablement conçue. En y amenant nos meubles cela donne un gout de « chez-soi » très appréciables. La salle à manger lumineuse donne sur un lieu engazonné et arboré. A l'écart, une table ronde permet de recevoir parents et amis. Une grande télévision... possibilité de passer des films... de la musique. A la salle de détente, des jeux attendent les résidents. Dans MARPA, il y a accueil... le mot est juste... prévenant... jovial aussi bien par la responsable que le personnel. Celui-ci, polyvalent, toujours prêt à intervenir, dans la discrétion sans s'imposer ! Le summum : la cuisine ! Une réussite (préoccupations des goûts, de la santé de tous.)

Qui mène ce monde ?... la maison ?... avec un tel souci du bien-être physique et mental de chacun... C'est Natacha COTTRELL, « notre Natacha »...

Les animations sont nombreuses... musique... conférences... expositions... et même le karaoké ! Sorties cinéma et spectacles ou sont invités à venir les anciens de Oucques.

La bienveillance de toutes est là... Le souhait de chacun faire ici une belle « Fin de Vie. » Certains se sont éteints à la MARPA...

D.C 26.10.2019

Une bonne adresse.

Rappelons que rentrer à La Guinguette est un choix de vie qu'il faut prendre au bon moment, ni trop tôt ni trop tard, pour s'en faire une idée, venez la visiter et rencontrer des résidents, en prenant rendez-vous avec Natacha Cottrell, la responsable, au 02 54 23 29 30 ou 06 98 01 46 58.



**QU'EST-CE QUE LA MEMOIRE ?
QUELS FACTEURS L'INFLUENCENT ?
COMMENT L'ENTREtenir ET LA CULTIVER ?**

ATELIERS MEMOIRE PEPS EURÊKA®

**« Pour une mémoire en
pleine forme ! »**

12 séances de 2h30

41500 VILLEXANTON



**A partir du VENDREDI 07 FEVRIER 2020
de 14h30 à 17h00**

Renseignements et inscriptions auprès de l'ASEPT Centre-Val de Loire :
02-47-31-61-92

Pour toute personne à partir de 55 ans, quel que soit le régime de protection sociale

Inscription obligatoire : 15€/personne/cycle



Découvrez les actions de prévention santé de
l'ASEPT Centre-Val de Loire



Avec le soutien de la
Conférence des Financeurs du
Département du Loir et Cher

ATELIERS MEMOIRE PEPS EUREKA®

Session du VENDREDI de 14H30 à 17H00 à VILLEXANTON salle municipale

A réserver dès maintenant sur votre agenda :

7 ; 14 ; 28 février 2020
6 ; 13 ; 20 ; 27 mars 2020
3 ; 10 ; 24 avril 2020
15 ; 29 mai 2020

Le 23/01/2020 pour le test mémoire obligatoire de 20-25 minutes

✂.....

Bulletin réponse à adresser par retour de courrier à :

ASEPT Centre- Val de Loire - 31 rue Michelet – 37000 TOURS

Mme / M. NOM : PRENOM :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :

Date de naissance : / /

- Je participerai dans la commune de : **VILLEXANTON** aux ateliers Mémoire PEPS Eurêka®
ET je joins un chèque de 15€ à l'ordre de l'ASEPT Centre- Val de Loire
- Non disponible, je souhaite être sur liste d'attente pour une session ultérieure
- Je ne suis pas/plus intéressé-e par ces ateliers

Retraite principale :

- MSA – Agricole
- SSI – Indépendants
- CARSAT / CNAV
- CNIIEG – Indus. Elec. et Gazière
- Autre régime
- Non retraité

Assurance maladie :

- MSA – Agricole
- SSI – Indépendants
- CPAM – Régime général
- CAMIEG – Indus. Elec. et Gazière
- Autre régime
- Non retraité

Fait à :

Date :

SIGNATURE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Les destinataires de ces données sont l'ASEPT Centre- Val de Loire et le cas échéant la CARSAT, le SSI, la MSA et la CAMIEG. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'ASEPT Centre- Val de Loire 02.47.31.61.92. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

ATELIERS MEMOIRE PEPS EUREKA®

Session du VENDREDI de 14H30 à 17H00 à VILLEXANTON salle municipale

A réserver dès maintenant sur votre agenda :

7 ; 14 ; 28 février 2020
6 ; 13 ; 20 ; 27 mars 2020
3 ; 10 ; 24 avril 2020
15 ; 29 mai 2020

Le pour le test mémoire obligatoire de 20-25 minutes

✂.....

Bulletin réponse à adresser par retour de courrier à :

ASEPT Centre- Val de Loire - 31 rue Michelet – 37000 TOURS

Mme / M. NOM : PRENOM :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :

Date de naissance : / /

- Je participerai dans la commune de : **VILLEXANTON** aux ateliers Mémoire PEPS Eurêka®
ET je joins un chèque de 15€ à l'ordre de l'ASEPT Centre- Val de Loire
- Non disponible, je souhaite être sur liste d'attente pour une session ultérieure
- Je ne suis pas/plus intéressé-e par ces ateliers

Retraite principale :

- MSA – Agricole
- SSI – Indépendants
- CARSAT / CNAV
- CNIIEG – Indus. Elec. et Gazière
- Autre régime
- Non retraité

Assurance maladie :

- MSA – Agricole
- SSI – Indépendants
- CPAM – Régime général
- CAMIEG – Indus. Elec. et Gazière
- Autre régime
- Non retraité

Fait à :

Date :

SIGNATURE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Les destinataires de ces données sont l'ASEPT Centre- Val de Loire et le cas échéant la CARSAT, le SSI, la MSA et la CAMIEG. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'ASEPT Centre- Val de Loire 02.47.31.61.92. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Quelques chiffres !!!

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes.

50 % concernent des résidences principales. Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens et il est commis à 55 % entre 14 heures et 17 heures.

Comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

En cas d'urgence composez le



et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Prenez le temps de photographier vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol. (bijoux, tableaux...).



Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières.

Vous pourrez ainsi communiquer des informations très précises lors de votre dépôt de plainte mais également auprès de votre assureur

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment se protéger des cambriolages dans les résidences



Les bonnes habitudes en cas d'absence :

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est innocenté.

- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.

Partenaire de votre sûreté



- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.

- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation :

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégonflage..) Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

- Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseurs d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes tout de même victime

- Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à

la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

Testez le niveau de protection de votre habitation



En savoir plus sur :

www.referentsurete.fr



BONNE

ANNÉE

2020

